

LETTRE OUVERTE aux Conseils de l'Ordre des Sages-femmes :

Le 14/09/2010 le Conseil de l'Ordre des Sages-femmes de Haute Savoie, a déposé une plainte contre une sage-femme pratiquant les accouchements à domicile pour défaut d'assurance.

Voilà deux ans que j'exerce mon art auprès de couples désirant accoucher à domicile. En effet, après avoir accouché de ma fille à la maternité où j'exerçais depuis quelques années, mes deux fils sont nés à la maison. Il m'a fallu du temps pour surmonter les fantasmes colportés sur les accouchements à domicile (AAD). J'ai d'abord pris contact avec des sages-femmes qui se sont révélées consciencieuses dans leur travail, puis avec des couples ayant accès à une information éclairé et déterminés dans leurs choix. J'ai assisté à des naissances, à la venue au monde d'enfants dans la douceur de leurs foyers, dans le respect de chacun et de chaque corps, en toute sécurité.

Après avoir lu Frédéric Leboyer, Michel Odent, Max Ploquin, Jacqueline Lavillonnière, Maitie Trelaün, (...), j'ai compris comme tant d'autres avant moi, les erreurs que nous faisons en France en formatant un accouchement médicalisé pour toutes.

Nous, sages-femmes, gardiennes de la physiologie, sommes responsables du fait que les femmes se croient incapables d'accoucher sans intervention médicale.

En effet, la France est le pays le plus consommateur de péridurale au monde ! C'est dire si l'incompréhension pour les AAD est inscrite dans notre culture. Nous avons oublié les conditions indispensables à un accouchement : intimité, chaleur, pénombre, absence de stress, confiance ... Il ne nous reste que **la peur**. La peur de la mort lors de l'accouchement est ancrée dans la mémoire collective. Seulement la médecine a fait tant de progrès avec le développement des moyens de surveillance de la grossesse et de l'accouchement, avec l'organisation des SAMU, que l'accouchement à domicile n'a jamais été aussi sécuritaire.

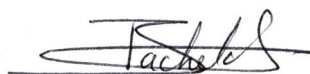
D'ailleurs **les études* sont unanimes** : dans le cas d'une grossesse normale, sans complication médicale, les risques liés à un accouchement à domicile programmé avec une sage-femme sont identiques à ceux d'un accouchement en maternité du point de vue de la mortalité. Par contre, comptez donc les « petits gestes » annexes : perfusion, positions, nudité, épisiotomies, forceps, césariennes, nouveaux-nés séparés de leurs mères pour être piqués, aspirés, baignés ...

Le 25 novembre était la journée contre les violences faites aux femmes. J'ai mis une jupe ce jour là, en pensant également à toutes ces femmes qui en accouchant abandonnent leur droit de disposer de leur propre corps, en pensant à la centaine de sages-femmes qui, « hors la loi », accompagnent les accouchements à domicile et subissent les maltraitances du système.

Car nous sommes **hors la loi, depuis que les assurances en responsabilité civile professionnelle sont obligatoires**. En effet, personne n'accepte de nous assurer ou alors à des prix prohibitifs (25000 € par an). Sachez que nos consœurs européennes s'assurent pour des montants variant de 250€ à 3000€ par an. Car si nos voisins ont développés des politiques de santé intégrant l'accouchement à domicile, c'est certes au vue des résultats positifs de cette pratique, mais aussi car l'AAD est pourvoyeur de grandes économies (au minimum 2000€ par naissance).

Nous pourrions appliquer la règle d'obligation d'assurance aux juges : les erreurs de justice, actuellement dédommagées par l'état, leurs seraient imputables, et à ce titre ils devraient s'assurer avec une prime égale à leur salaire annuel... Et aux députés par rapport aux lois qu'ils votent ...

Mesdames et Messieurs, membres des conseils de l'ordre des sages-femmes, nous vous assurons de notre volonté et ténacité à obtenir une assurance compatible avec l'économie de notre métier. En attendant, je vous sollicite pour reconsidérer votre position sur l'accouchement à domicile, en vous basant sur les études disponibles et sur nos résultats que nous sommes prêt(e)s à partager. Peut-être même pourriez-vous nous soutenir dans nos démarches. Car sans garantie de votre part, qui osera continuer à exercer son métier au risque de se retrouver devant un juge et de perdre son droit de travailler. C'est une pratique ancestrale qui finirait par disparaître.



Cécile Bachelot, Sage-femme

*Bibliographie disponible au verso de la lettre

Bibliographie (non exhaustive) relative à l'accouchement à domicile

Patricia A. Janssen PhD, Lee Saxell MA, Lesley A. Page PhD, Michael C. Klein MD, Robert M. Liston MD, Shoo K. Lee MBBS PhD ; Outcomes of planned home birth with registered midwife versus planned hospital birth with midwife or physician ; CMAJ, 2009

Helen McLachlan PhD, Della Forster PhD ; The safety of home birth: Is the evidence good enough? ; CMAJ, 2009

Kenneth C Johnson, Betty-Anne Daviss ; Les résultats des accouchement à domicile planifiés avec des sages-femmes professionnelles certifiées : grande étude prospective en Amérique du Nord ; BMJ, 2005

Cathy-Anne PIREYN-PIETTE ; Accouchement à domicile : risque ou modèle ; mémoire pour le diplôme d'état de sage-femme ; faculté de médecine de Strasbourg, 2005

Mathilde MUNIER ; accompagnement global avec accouchement a domicile en France de 1997 a 2001 ; Mémoire pour le diplôme d'état de sage-femme , 2005

DUPUIS O. et col, 2002, Accouchement à domicile : opinion des femmes françaises et risque périnatal. Résultats de l'enquête DOM 2000, Gynécol Obstét Fertil, 30, pp.677-683.

HARRIS G, juin 2000, Home birth and independent midwifery, Australian College of Midwives Incorporated Journal,13(2), pp.10-16.

DREYFUS M, TISSIER I. Le lieu d'accouchement – constat et données scientifiques. 29^e journées de la société française de médecine périnatale – Ed Arnette- 1999

« L'obstétrique aux pays bas », les dossiers de l'obstétrique, 1999, n°271.

THEAU A, L'accouchement à domicile a-t-il sa place dans le système obstétricale français actuel ; Thèse de médecine, Montpellier 1, 1998

CHAMBERLAIN G, WRAIGHT A, CROWLEY P, Home Births – The report of the 1994 confidential enquiry by the national Birthday Trust fund. Parthenon Publishing, 1997

OLSEN O., 1997, Meta-analysis of the safety of home birth, Birth, 24, pp.4-13.

OLSEN O., 1997, Home versus hospital birth, Cochrane Library, issue 1, Oxford : Update Software, art n°CD000352.

ACKERMAN-LIEBRICH U., VOEGELI U. et al., 1996, Home versus hospital deliveries: follow-up study of matched pairs for procedures and outcomes, Br Med J, 313, pp.1313-1318.

ANDERSON RE, MURPHY PA : outcomes of 11788 planned home births attended by certified nurse midwives . Jal of nurse midwifery ; dec 1995, pp 483-492

JEANVOINE C., 27-28 octobre 1994, Accouchement à domicile en Lorraine (Nancy), expérience de sage-femme libérale pratiquant un accompagnement global de la naissance, XXIV^{èmes} Journées de la Société Française de Médecine Périnatale à Vittel.

JEANVOINE C. , 1993, Accompagnement global de la naissance, entretiens de BICHAT, pp. 43-47.